

## L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

### Comprendre l'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux.

Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client durant une consultation.

La responsabilité civile générale est recommandée si vous êtes un travailleur autonome ou un propriétaire d'entreprise et que vous n'avez pas de contenu (équipement, stock, améliorations) à assurer. **Si vous avez des biens ou des contenus professionnels à assurer, BMS vous recommande de souscrire une assurance « Forfait clinique ».**

### La responsabilité civile des entreprises et cautionnement

Les membres peuvent également souscrire un forfait conçu pour les ergothérapeutes qui ont besoin d'une caution de 50 000 \$ incluse dans leur couverture afin de travailler sur une base contractuelle, ou qui ont des employés.

#### Comment faire une demande

Veillez contacter BMS ou visitez le site [www.caot.bmsgroup.com](http://www.caot.bmsgroup.com) pour souscrire une couverture.

#### BMS Canada Servies de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209, Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-855-318-6024

Courriel: [caot.insurance@bmsgroup.com](mailto:caot.insurance@bmsgroup.com)

Site web: [www.caot.bmsgroup.com](http://www.caot.bmsgroup.com)

#### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

#### Détails de la couverture

<b>Blessures corporelles et dommages matériels</b>	À la limite sélectionnée
<b>Produits-opérations achevées</b>	À la limite sélectionnée
<b>Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité</b>	À la limite sélectionnée
<b>Responsabilité civile des locataires</b>	À la limite sélectionnée
<b>Paievements médicaux</b>	50 000 \$ par personne
<b>Police standard des non-propriétaires S.P.F. 6</b>	5 000 000 \$
<b>S.E.F 94 Dommages à une automobile louée</b>	50 000 \$